



INSCRIPTION AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

La nouvelle édition du concours des maisons et balcons fleuris est lancée !
Nous comptons sur vous pour participer à l'effort de fleurissement de notre village.

Ce concours est ouvert à tous et l'ensemble des participants sont primés.

Alors participez au concours !

Pour rappel, la participation ne sera plus automatique, mais elle sera soumise à une
inscription en mairie. (Voir modalités d'inscription ci-dessous).

Pour la commission du fleurissement
Pascal JEHL

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- Par téléphone au 03.88.85.40.01
- Par courriel à l'adresse suivante : mairie@hilsenheim.fr
- Par dépôt du formulaire dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la mairie

Date :

SIGNATURE :



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

HILSENHEIM

Vous cultivez les fleurs, les plantes, vous agrémentez vos fenêtres ou votre balcon, vous avez la main verte ou pas, vous avez adopté des gestes écologiques dans la gestion et l'entretien de votre jardin, vous êtes inventifs...

Alors participez au concours !

La municipalité organise un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires, ainsi qu'aux commerces et entreprises qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visible d'une rue ou d'une voie passante.

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse, sur internet ou dans le Bulletin Municipal.

La participation à ce concours est gratuite. L'ensemble des participants seront récompensés. Le jury se réserve cependant le droit de disqualifier tout concurrent avec un fleurissement insuffisant ou inexistant.

Le règlement insiste sur la qualité environnementale du fleurissement récompensé, diversité des végétaux et sur les choix de qualité, d'harmonie des couleurs, esthétiques, artistiques et l'originalité des compositions. La qualité du cache environnement et la propreté seront aussi évaluées.

Le dépôt des candidatures (Fiche inscription) sera clôturé le 12 juillet.

L'inscription est possible :

- Par téléphone au 03 88 85 40 01
- Par courriel à l'adresse suivante : mairie@hilsenheim.fr
- Par dépôt de formulaire à l'accueil

Le passage du jury se fera au courant de l'été.